

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Christine DEL PIE à Jacques DEAS, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Christian RAYOT, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2019-02-07 Vote du DOB-GEMAPI sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018. La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7):

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin
 - **coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique**
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau
 - **gestion de la ripisylve**
- La défense contre les inondations
 - **gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues**
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
 - **suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.**

La CCST est concernée sur son territoire par plusieurs cours d'eau :

- Pour le bassin versant de l'Allaine : l'Allaine, l'Adour-Batte, la Covatte, la Vendeline et la Coeuvalte
- Pour le bassin versant de la Bourbeuse : la Bourbeuse, l'Ecrevisse, la Madamelle, la Suarcine, l'Esclauses, le Préra et la Lutter.

La gestion des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche-Comté, un état des lieux du bassin versant de l'Allaine a été réalisé et, à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous.

Les éléments marquants de 2018

- 01.01.2018 : Prise de compétence GEMAPI
- 01.2018 : Lancement de l'étude « Restauration de l'Allaine »
- 02.07.2018 : Organisation du premier COPIL, synonyme de lancement officiel de la démarche « Restauration de l'Allaine »
- 14.12.2018 : Présentation du projet de « Restauration de l'Allaine » devant les membres de la CLE du SAGE Allan et à Madame la Préfète

Situation 2018 :

L'année 2018 a principalement été consacrée à l'engagement des projets de restauration du bassin de l'Allaine. L'étude préliminaire sur les tronçons « Delle – Thiancourt - Joncherey – Grandvillars » a ainsi été lancée dès Janvier 2018 et les premiers résultats ont été présentés fin Mai lors du premier comité technique et début Juillet à un public plus large lors d'un comité de pilotage. Plusieurs réunions entre le bureau d'étude et la CCST ont eu lieu au cours du second semestre pour affiner le projet. Ces réunions ont abouti à l'élargissement du périmètre d'étude à la Covatte jusqu'à la lagune de Faverois. Des expertises complémentaires ont ainsi été réalisées sur ce tronçon au cours de l'été et l'automne. Le projet de « Restauration de l'Allaine » (hors centre ville de Delle) concerne désormais 10.9 km de cours d'eau (7.3 km sur l'Allaine et 3.6 km sur la Covatte). Ce projet a été présenté mi décembre à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allan ainsi qu'à Madame la Préfète.

Dans le même temps, les premiers échanges ont été entrepris avec les propriétaires privés concernés par le projet. Dans ce cadre, la CCST est devenue propriétaire du seuil des Roselets et d'une partie du canal des Forges pour l'euro symbolique.

Concernant le tronçon « Centre ville de Delle », des discussions avec la Ville de Delle ont été engagées au cours du second semestre 2018 afin d'aboutir début 2019 à la rédaction des pièces réglementaires pour le marché de maîtrise d'œuvre.

L'année 2018 a également été consacrée à la délimitation des contours de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCST. Une commission composée d'élus représentatifs du territoire (chaque rivière est représentée par au moins un élu) a ainsi été créée. Elle s'est réunie une première fois au milieu du mois de Mars pour faire le point sur les attentes des élus vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

L'année 2018 a également été marquée par l'accompagnement de la SEM Sud Développement pour la réalisation de travaux sur le canal des forges (réhabilitation des vannes de la prise d'eau, réhabilitation des vannes dans le site des forges, restauration des berges du canal dégradés par les ragondins) ce qui a permis, entre autres, de réduire les inondations sur le secteur de Grandvillars (rue sous l'auge).

Pour finir, des actions ponctuelles ont également été organisées notamment vis-à-vis du zéro-phyto (lancement des plans d'entretien pour 10 communes qui n'avaient jusqu'à maintenant pas bénéficié de ces outils) et des repères de crues (fin de l'étude).

Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 24 377.77 euros.

☞ **soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 24 377.77 € (pas de reste à réaliser).**

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	24 377,77 €	0,00 €	24 377,77 €	Dépenses	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes	0,00 €
Total cumulé					24 377,77 €

Orientations 2019

1/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçon 1 – Centre ville de Delle » :

Le premier trimestre de l'année 2019 sera consacré à la recherche du maître d'œuvre pour ce projet. Le second et troisième trimestre devrait aboutir aux études avant-projet (AVP) et projet (PRO) et la fin d'année devrait être consacrée à la rédaction des documents réglementaires. Ce projet est conjointement réalisé avec la Ville de Delle qui prendra à sa charge la question de la passerelle piétonne, qui pose problème lors des crues (tablier trop bas par rapport aux deux ponts en amont et en aval ce qui occasionne des débordements à cet endroit). La CCST prendra, quant à elle, à sa charge les volets restauration morphologique de l'Allaine et continuité écologique (suppression du seuil).

Ce projet permettra d'un point de vue écologique de faire la jonction entre les deux parties restaurées dans le cadre du contrat de rivière Allaine.
(Début des études : 1^{er} trimestre 2019 / Début des travaux : 2020)

2/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçons Delle – Thiancourt – Joncherey – Grandvillars » et tronçons complémentaires sur la Covatte :

Le premier trimestre de l'année 2019 sera consacré à la rédaction de l'étude avant projet sommaire (AVP sommaire) et des documents réglementaires permettant ainsi de déposer un pré-dossier auprès des autorités compétentes (Dossier Loi sur l'Eau). Ce premier trimestre sera également consacré au volet foncier afin d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique d'ici le début du second semestre. Des études faune/flore/zones humides seront également réalisées afin d'obtenir des données complémentaires pour le besoin du dossier réglementaire. Une communication spécifique sur le projet sera également engagée d'ici le second semestre. Enfin, d'ici la fin de l'année 2019, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué après adoption du découpage par tronçons du projet. Différents comités techniques et de pilotage seront organisés afin de valider ces différentes étapes.

(Début des travaux : 2021)

3/ Délimiter les contours de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCST :

La délimitation des contours de la GEMAPI devra être réalisée d'ici la fin d'année, date limite fixée par la loi pour la transition de la compétence GEMAPI au EPCI FP. La commission d'élus sera donc regroupée une à deux fois au cours de l'année afin de valider l'avancement de ces travaux. La commission d'élus devra également prendre en compte le transfert de la digue de la ZAC de l'Allaine entre la Ville de Delle et la CCST et adopter la mise à jour des consignes écrites, importantes pour la procédure à suivre lors de crues. Un rendu sera réalisé auprès du conseil communautaire une fois le travail effectué afin de le valider.

4/ Terminer les actions 2018 engagées :

L'année 2019 sera également l'occasion de continuer et terminer les actions engagées en 2017 et 2018 comme la mise en place de repères de crues ou encore la sensibilisation sur le zérophytosanitaire.

Les grandes lignes du budget primitif 2019

En fonctionnement

Les dépenses 2019 : 220 646.77 €**Dont notamment :****Charges à caractère général et frais de personnel**

	100 646.77 €
• Frais de personnel	62 000.00 €
• Achats et variation de stocks (électricité, énergie, carburants, fournitures)	1 500.00 €
• Services extérieurs (frais véhicule, études zéro phyto, entretien, divers)	22 146.77 €
• Autres services extérieurs (frais locaux, frais d'animation)	15 000.00 €

Virement à l'investissement**118 500.00 €****Charges financières****1 500.00 €****Les recettes 2019 : 220 646.77 €****Dont notamment :****Taxe GEMAPI****125 000.00 €****Subventions (Agence de l'Eau, DREAL BFC)****71 269.00 €****Résultat Fonctionnement 2018 reporté****24 377.77 €****Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 220 646.77 €**

En investissement

Les dépenses 2019: 242 752.00 €**Dont notamment :****Emprunts et dettes assimilées****1 800.00 €****Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)****233 452.00 €**

• Maîtrise d'œuvre + Frais enquête publique	50 000.00 €
Projet « Restauration Allaine - Tronçon 1 » (Centre ville Delle)	
• Etudes Avant Projet Sommaire	83 452.00 €
Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine entre Delle et Grandvillars »	
• Maîtrise d'œuvre + Frais	100 000.00 €
Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine : Tronçon prioritaire »	

Immobilisations corporelles**7 500.00 €**

Matériel de bureau et informatique

2 500.00 €

Terrain (Pose des repères de crues)

5 000.00 €

Les recettes 2019 : 242 752.00€**Dont notamment :****Subventions d'investissements reçues****24 252.00 €****Virements du fonctionnement****118 500.00 €****Emprunts et dettes assimilées****100 000.00 €****Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 242 752.00 €**

	Résultat 2019	Résultat 2018 repris	Tous exercices confondus
FONCT	-24 377,77	24 377,77	0,00
INVEST	0,00	0,00	0,00
TOTAL année	-24 377,77	24 377,77	0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 MARS 2019

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

